
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 01 décembre 2020
<u>Présents :</u> 10	L'an deux mille vingt et le premier décembre à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 25 novembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre JAVELOT - Maire.
<u>Votants:</u> 10	<u>Sont présents:</u> Jean-Pierre JAVELOT, Daniel HOUELICHE, Marc RICHER, Annette RELIER, Xavier BASCOU, Gérard BRUNY, Emma DARQUIN, Margaux FLAMENT, Brigitte PINCHON, Mickaël QUENET
	<u>Représentés:</u>
	<u>Excuses:</u> Esther SARGOS
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Gérard BRUNY

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.
Conformément à l'article L.2132-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Gérard BRUNY secrétaire de séance.

Le conseil municipal présente ses condoléances à la secrétaire de mairie, Régine PERSONNAT, qui vient de perdre sa mère et est en conséquence absente.

Annette RELIER, rend compte de la future charte du PNR, visant à freiner la suppression d'espaces agricoles

Les chartes 1995 et 2008 visaient à préserver les villages. Une seule zone d'extension du village est prévue. Des ateliers ont lieu actuellement, mais en journée, rendant la présence des délégués complexe. 100 personnes présentes le 30 novembre à Magny-en-Vexin.

Margaux FLAMENT, indique avoir travaillé sur les sacs cadeaux, selon une production plus locale qu'avant. Distribution le samedi 5 décembre.

Brigitte PINCHON a réuni une équipe pour l'organisation de la distribution de Noël du samedi 5 décembre. Le camion municipal sera transformé en char pour les enfants et les plus de 70 ans. Un repas pour les plus de 70 ans et leur conjoint sera offert le 19 décembre, préparé par le restaurant La Zolioberge.

Emma DARQUIN s'est rendue le 22 octobre à la commission environnement de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine. Sera poursuivie l'action de nettoyage de printemps par la population. Les jachères fleuries seront maintenues aussi; dans notre commune, l'entrée par La Chapelle-en-Vexin pourrait être utilisée. Les luttes contre les frelons asiatiques et les dépôt sauvages seront également poursuivies. La création d'Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) et de jardins partagés est à l'étude dans plusieurs communes. La question de poules ou de composteurs a été débattue.

A l'échelle communale, l'offre d'achats groupés s'étoffe: viandes, champignons, légumes, miels, vins, poissons à venir.

L'entretien des chemins communaux pédestres des Maréchaux est étudié.

Gérard BRUNY a représenté la commune au syndicat d'assainissement. Le départ de nombreuses communes est envisagé, rendant incertaine la pérennité de cet établissement public de coopération intercommunale.

Il a représenté la commune également au syndicat des eaux. Le syndicat gère 62 kilomètres de réseau avec, dans notre commune, un taux de rendement très élevé, de plus de 90%. La source de notre commune reste inexploitable en raison d'un taux de nitrate très élevé. Or, la source actuellement utilisée risque de faire défaut.

Xavier BASCOU a participé à l'élection du SIERC, du SMGVO, du SMIRTOM.

Daniel HOUELCHÉ a mené l'opération chocolats, qui a eu 21% de succès de plus qu'en 2019, avec 130 commandes.

Les décorations Noël sont posées à la salle communale du Mil'Clubs, place de la Zolloberge. Elles le sont ensuite à Ansicourt et à Copierres.

1800 euros sont économisés grâce à l'intervention du cantonnier et de l'adjoint au Maire.

Le dernier panneau de la zone 30 est posé depuis ce 1er décembre. La Commune d'Ambleville a offert 6 panneaux à 700 euros pièce.

La pose d'une alarme pour protéger le local technique communal est envisagée.

Les toilettes de la salle communale du Mil'Clubs sont équipées en led.

Les épaves sont en cours de retrait rue de la Vallée; la semaine du 7 décembre, rue du Ruisseau.

Le Noël des enfants n'a donné lieu qu'à la moitié de retraits par rapport au nombre de jouets commandés.

Marc RICHER

La communication communale s'effectue via Facebook et distributions papier. Une revue est en préparation pour fin décembre. La commune manque encore d'adresses courriels d'habitants, pour les informations à diffusion urgente (exemple récent, suppression de tournée de ramassage des encombrants).

Pour assurer la transparence des achats de la commune, la commission d'appels d'offres est réunie pour avis même quand ce n'est pas obligatoire. Cinq commissions ont déjà eu lieu.

Un contentieux est actuellement en cours contre un habitant ayant détruit en deux endroits un talus protégé. Il est demandé au tribunal judiciaire de Pontoise de lui enjoindre de remettre en état.

Le pré- contentieux de la rue de Ruisseau (chantier raté avant la rénovation de juillet 2020) a donné lieu à un échange de lettres récent. La Commune a pris le soin de faire constater par huissier, avec un expert technique, les malfaçons multiples avant reprise de la rue.

L'entretien des haies et l'enlèvement des épaves a donné lieu à de nombreux échanges, mais à une coopération *in fine* des habitants. Les pouvoirs du Maire sont très étendus en cas de non régularisation d'une haie qui dépasse ou d'une épave abandonnée.

La liaison douce d'accès à l'Epte et à la voie verte donne lieu à travail actuel de délimitation, par un géomètre expert, de la parcelle à acquérir par la Commune, pour l'accès à l'Epte.

Le concert du festival du Vexin, le 10 septembre, a réuni un public aussi nombreux que possible, et enthousiaste, dans l'église communale.

Les chaises non réparables de l'église ont été éliminées. La commune doit à présent trouver 50 chaises neuves.

Le recensement 2021, pour lequel des formations avaient été organisées, est reporté en 2022 en raison de l'épidémie de covid-19.

La mise à disposition de défibrillateurs est à l'étude.

Le marché communal d'assurances doit être révisé, pour ses tarifs, mais également, quant à la couverture du local technique communal.

Jean-Pierre JAVELOT

Tests PCR gratuits organisés par la Région à venir.

Pas de cérémonie des voeux cette année du fait de l'épidémie Covid-19.

Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020 - DE 2020 044

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 septembre 2020 a été établi et transmis pour approbation des membres du Conseil Municipal.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020 joint en annexe.

Objet: Décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations - DE 2020 045

Je vous rends compte des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée par délibération n° DE-2020-022 du 3 juin 2020 :

Depuis le Conseil Municipal dernier j'ai signé les marchés publics suivants :

N°	Objet du Marché	Entreprise Titulaire	Montant du Marché en € HT
2020-02	Élagage haie de frênes Chaussée d'Aveny	PINCHON PAYSAGES 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	450.00 €
2020-03	Assignment de remise en état devant le Tribunal judiciaire de Pontoise - Contentieux Urbanisme	Maître Nicolas GOUSSEAU Huissier de justice 95000 PONTOISE	Honoraires non connus
2020-04	Déplacement d'un réverbère EP	GED 95420 MAGNY-EN-VEXIN	341.97 €
2020-05	Fauchage des talus	PINCHON PAYSAGES 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	600.00 €
2020-06	Nettoyage et débroussaillage des frênes Chaussée d'Aveny	PINCHON PAYSAGES 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	800.00 €
2020-07	Remplacement du moteur de ventilation, des filtres et grilles cassées à la salle polyvalente	LUGNÉ ÉLECTRICITÉ 78270 BONNIERES	617.80 €
2020-08	Tote Bags avec impression graphique	ADHÉ PLUS 95230 SAINT-LEU-LA-FORÊT	301.00 €
2020-09	Remplacement d'un mât et d'une lanterne - EP Chaussée d'Aveny	BIR 95200 SARCELLES	1775.00 €
2020-10	Mission de maîtrise d'oeuvre du marché Réfection de la voirie Rue du Ruisseau	ÉTUDE ZURBAINE 95450 VIGNY	6% du montant HT définitif des travaux réalisés
2020-11	ANNULÉE		
2020-12	Acquisition d'un parcelaire menant à l'Epte: division parcelaire et bornage	Maxime CORRE 27140 GISORS	2325.25 €
2020-13	Fourniture de bordures pour îlot rue du Ruisseau	EIFFAGE Route 95193 GOUSSAINVILLE	402.60 €
2020-14	Élagage d'un platane au pont d'Aveny	PINCHON PAYSAGES 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	450.00 €
2020-15	Entretien des berges et du ru rue du Ruisseau	PINCHON PAYSAGES 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	2185.00 €

Je vous demande d'en prendre acte.

Où il les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-PREND ACTE des décisions Municipales énoncées ci-dessus.

Objet: Régularisation de l'attribution des subventions communales 2020 - DE 2020 046

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ,
Vu la délibération n° DE-2020-013 bis du 9 mars 2020 portant attribution des subventions communales 2020,
Vu les demandes de soutien financier présentées en mars 2020 après le vote du budget par des Associations humanitaires qui ont œuvré sans relâche au côté du personnel de santé,
Vu l'impossibilité de réunir le Conseil Municipal en raison de la crise sanitaire liée au covid-19,
Vu le certificat administratif n°1/2020 du 31 mars 2020 portant attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 250€ à:

- Groupe de secours Catastrophe Français à Villeneuve d'Ascq (Nord)
- Association Départementale de Protection Civil du Val d'Oise à Saint-Ouen-l'Aumône (Val d'Oise)

Considérant qu'il convient de régulariser la situation administrative de cet acte et de réviser l'attribution des subventions communales 2020,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité, décide:

POUR: 7
ABSTENTION: 3 (Gérard BRUNY- Président du Foyer Rural, Mickaël QUENET et Xavier BASCOU - Administrateurs de l'Association Foyer Rural)

Article 1: de réviser l'attribution des subventions communales 2020.

Article 2: de déterminer les associations et organismes publics bénéficiaires et fixer les crédits correspondants comme suit:

FSE Collège Rosa Bonheur Bray et Lû	70 €
Association Combattants de Guerre	0
Foyer Rural de Montreuil-sur-Epte	350 €
Jeunes Sapeurs Pompiers de Bray et Lû	100 €
DDEN Val d'Oise	0 €
Association l'Île aux enfants	0 €
CFAIE Val de Reuil	70 €
Groupe de secours Catastrophe Français à Villeneuve d'Ascq	250 €
Association Départementale de Protection Civil du Val d'Oise à Saint-Ouen-l'Aumône	250 €

Article 3: Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération DE-2020-013 bis

Article 4: Dit que les crédits inscrits au budget 2020 en Dépenses de Fonctionnement - Chapitre 65 - sont réajustés et font l'objet d'une décision modificative.

Article 5: Le Maire et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité.

Objet: Régularisation d'une créance à SUEZ Eau France - DE 2020 047

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° DE-2017-026 approuvant la convention de mise à disposition des équipement d'eau potable pour le transfert de la compétence au Syndicat Intercommunal Interdépartemental des Eaux de la région de Bray-Lû et le transfert des comptes de l'actif;

M. le Maire explique qu'une créance d'un montant de 10 906.73 € TTC reste due à SUEZ Eau France pour la fourniture d'eau en gros à la Commune de Montreuil-sur-Epte pour la période du 01/06 au 30/11/2016.

M. le Maire précise que le SIEE n'est pas redevable de cette facture puisque la période de fourniture de l'eau est antérieure au transfert de compétence; par contre le SIEE de Bray et Lû s'engage à reverser à la

Commune de Montreuil-sur-Epte l'excédent d'un montant de 3 597.94 € qu'il a encaissé au 2nd semestre 2017 à l'occasion dudit transfert de l'actif.

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à régulariser cette créance d'un montant de 10 906.73 € auprès de SUEZ Eau France
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 et font l'objet d'une décision modificative budgétaire n°1

Objet: Accès à l'Epte: Acquisition d'un parcellaire - DE 2020 048

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du libre accès à tous à la rivière de l'Epte depuis le chemin rural n°4, Monsieur le Maire propose d'acquérir un parcellaire d'une contenance de plus ou moins 1 hectare issu de la propriété de Madame Delphine ESNÉE et Monsieur Loïc DELAFOSSE.

Après négociation, Madame Delphine ESNÉE et Monsieur Loïc DELAFOSSE ont donné leur accord et ont accepté de fixer un prix de vente de 4.94 € le m² hors frais de géomètre et notariés.

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré à la majorité :

POUR: 9

ABSTENTION: 1 (Mickaël QUENET)

- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour lancer la procédure d'acquisition d'un parcellaire dont la contenance reste à définir.
- Fixe en accord avec les vendeurs le prix de cette acquisition à 4.94 € le m²; la Commune de Montreuil-sur-Epte, l'acquéreur, supportera tous les frais résultant de cette transaction y compris la matérialisation d'une partie des limites séparatives avec une clôture.
- Désigne l'Office Notarial Bras de Seine à Vexin-sur-Epte (Eure) afin d'établir l'acte d'acquisition correspondant.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette acquisition.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 et font l'objet de la décision modificative budgétaire n°1

Objet: Décision modificative budgétaire n°1 - DE 2020 049

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	-160.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-10920.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	170.00	
678	Autres charges exceptionnelles	10910.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2111	Terrains nus	15000.00	
20411	Subv. Public : Bien mobilier, matériel	14000.00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort		29000.00
TOTAL :		29000.00	29000.00
TOTAL :		29000.00	29000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Modification des statuts de la CCVVS - DE 2020 050

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-17 à L5211-20;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de la CCVVS en date du 7 novembre 2020 portant:

-n°2020-76 retrait de la notion de "compétences optionnelles" et de "compétences facultatives" et remplacement par la notion de "compétences supplémentaires";

-n°2020-77 modification de l'article 15.1 des statuts portant compétence "Protection et mise en valeur de l'environnement";

-n°2020-78 modification de l'article 15.2 des statuts "Études, construction, entretien et fonctionnement d'équipement sportifs et culturels reconnus d'intérêt communautaire" et définition de l'intérêt communautaire;

-n°2020-79 modification de l'article 15.3 des statuts "Entretien et voirie communautaire";

-n°2020-80 modification statutaire de l'article 15.7 des statuts "Sécurité publique";

Considérant que conformément à l'article L5211-17 du CGCT les communes membres ont trois mois pour statuer sur ces modifications;

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité:

-Approuve les modifications statutaires précitées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire de séance,

Gérard BRUNY

